



# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

- 121-2022 :**      **Règlement décrétant l'entretien des barrages sur les cours d'eau Point-du-Jour et branches, Saint-Joseph et branches, Saint-Jean et branches et Saint-Antoine et branches et décrétant une tarification à ces fins**
- 107-3-2022**      **Règlement modifiant le règlement 107-2020 – Tarification des services de la bibliothèque – Pénalités pour retard (retrait)**

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

Que ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 8 septembre 2022.

---

Brigitte Beuparlant  
directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe